

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 100 ecats par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — Francfort, 5 mars.

On écrit de Mayence :

« Ce matin les condamnés politiques de Francfort sont arrivés ici, escortés par la cavalerie et accompagnés de plusieurs agens de police. Ils subiront leur peine dans une prison spécialement préparée pour eux sur le Hardenberg. Cette prison est entourée d'un mur élevé, et les chambres sont disposées et distribuées de manière à ne pouvoir exercer aucune influence nuisible sur la santé des prisonniers, qui sont au nombre de 13. Quinze kreutzer (11 sous) ont été alloués pour la nourriture de chaque prisonnier. Ceux qui auraient les ressources nécessaires pourront se procurer la nourriture à leurs frais. La surveillance est confiée aux geôliers et à deux officiers autrichiens ayant sous leurs ordres un certain nombre de soldats. Il est impossible que les prisonniers parviennent jamais à s'évader. Aussi espère-t-on qu'ils seront traités avec douceur. On rattache à cette translation des prisonniers le départ de la garnison autrichienne et prussienne de Francfort, et l'on annonce dès aujourd'hui que cette garnison arrivera ici le mois prochain, et ne sera pas remplacée à Francfort. » (*Gazette d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — Londres, 7 mars.

Le bill sur les corporations municipales a été lu hier, pour la seconde fois, à la chambre des pairs. Il a été pris en considération en comité, et le rapport aura lieu lundi.

Du 9. — Le *Globe* publie l'adresse du peuple d'Irlande, présentée au roi au lever d'hier. Elle est revêtue de 250,000 signatures.

Sire, y est-il dit, vos très-respectueux sujets d'Irlande, en déposant au pied du trône la prière que nous allons soumettre à V. M. comme père de son peuple, vous donnerons l'assurance la plus positive que nous ne le cédon à aucun de vos sujets les plus fidèles en attachement à votre royale personne, en loyauté envers la couronne, en sollicitude pour maintenir les liens existans entre les peuples anglais et irlandais, ou en désir de coopérer au bien-être général des trois royaumes.

Les signataires de l'adresse demandent la réforme municipale qu'ont déjà obtenue l'Ecosse et l'Angleterre. Les projets présentés par les ministres au parlement, leur donnent l'espoir de réussir dans leur demande. Ils se plaignent de la résistance de la chambre des pairs, qu'ils regardent comme fatale à la bonne harmonie qui doit régner entre les diverses parties du royaume uni. Elle ne les empêchera pas de persister dans leurs réclamations. Ils appuient le projet sur les dîmes, et ont confiance dans la sollicitude paternelle de S. M. pour le redressement des griefs de leur patrie.

FRANCE. — Paris, 9 mars.

On assure que M. de Lamennais est menacé d'une grave maladie mentale et ses médecins lui auraient conseillé d'aller passer la belle saison en Suisse ou dans le Midi de la France.

Du 10. — Malgré les résolutions du ministère proclamées depuis deux jours par tous les organes du cabinet, les bruits de modifications ministérielles ne s'en sont pas moins accrédités, et l'on croit généralement que le général Bernard ne tardera pas à se retirer. Depuis qu'il est au ministère, les doctrinaires eux-mêmes attribuent à son peu d'influence sur l'armée le relâchement de la discipline, et si le maréchal Soult avait consenti à le remplacer, il y a long-tems qu'il ne ferait plus parti du cabinet du 6 septembre. Cependant M. Soult ne peut plus guère maintenant remplacer M. Bernard dans le cabinet doctrinaire, attendu qu'il s'est hautement prononcé contre la loi de disjonction. Le journal de M. H. Fonfrède ne craint pas de dire aujourd'hui que cette place doit être réservée à M. le général Bugeaud, à son retour d'Afrique, et qu'en attendant il ne doit y avoir aucune modification.

— Le général Damrémont doit partir après demain pour son gouvernement d'Alger, et, si nous sommes bien informés, ses instructions ne sont pas plus précises que celles de ses prédécesseurs. Le ministère, entièrement absorbé par les lois de répression et par les lois de famille, n'a pu donner qu'une attention très-secondaire aux affaires d'Alger, et ne paraît pas s'en soucier plus

que par le passé. Tandis que le général Damrémont est investi du gouvernement général de nos possessions du nord de l'Afrique, un autre général est pourvu d'un commandement indépendant dans la province d'Oran, et chargé de conclure, si faire se peut, un traité de paix avec Abd-el-Kader.

Ainsi donc, voilà deux généraux envoyés dans la régence d'Alger avec des pouvoirs égaux et la liberté d'agir chacun comme bon lui semble, au risque de se nuire et de s'entraver réciproquement. Et le ministère viendra se plaindre, après cela, du désordre et du relâchement de la discipline ! Du reste, on voit qu'Alger n'est toujours pour lui qu'une proie offerte à toutes les ambitions de fortune et d'avancement. (*Bon Sens.*)

Du 11. — La connexité qui semble établie entre l'attentat commis par Meunier et celui que méditait Champion a compliqué singulièrement les détails de l'instruction judiciaire. On ne prévoit plus l'époque à laquelle pourront commencer les débats devant la cour des pairs. (*Temps.*)

— Le vote des 211 a produit un résultat inattendu. On nous annonce à l'instant que le cabinet du 6 septembre va proposer une loi qui l'autorisera à convertir la rente ; ce droit lui serait donné simultanément, ce serait un vote de confiance, et ces messieurs se retireraient pour le coup s'ils ne l'obtenaient pas ! (*Constit.*)

— La chambre a adopté hier, à une immense majorité, le projet de loi sur les travaux publics.

Elle a ainsi complété la leçon qu'elle avait donnée au ministère dans sa séance du 7 mars. En repoussant la loi réactionnaire de disjonction et en adoptant à une si forte majorité la loi sur les travaux publics, elle a voulu faire comprendre au ministère qu'il devait s'occuper dorénavant de lois utiles au pays et non pas de ces lois politiques qui ne servent qu'à irriter les esprits.

— On lit dans un journal de ce matin :

« La situation du commerce de Paris devient chaque jour de plus en plus critique, et tout semble annoncer une crise prochaine. Le malaise est général, les faillites succèdent aux faillites ; la librairie est aux abois ; mais c'est en ce moment la bijouterie qui semble souffrir davantage.

» Les ouvriers ciseleurs ne travaillent que les trois quarts de la journée, et les ouvriers bijoutiers que la moitié. Encore n'occupent-on, dans cette partie, qu'un très-petit nombre d'ouvriers, le reste court les rues et les cabarets. Et que fait le ministère pour remédier à ce funeste état de choses ? Il présente des lois d'apanage, de non révélation et autres de la même espèce.

» Il cherche à se maintenir au pouvoir en dépit de tous ; et pourvu qu'il fasse bien ses affaires, il s'embarasse fort peu que celles du public aillent bien ou mal. Triste chose qu'un gouvernement dans lequel on ne voit rien à louer.... que des boutiques. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Lorsque les chemins de fer du gouvernement belge seront terminés, et ce sera en 1838, la Belgique sera rattachée à la Prusse par une ligne dirigée vers Cologne, et à la France par deux lignes, l'une dans la direction de Valenciennes par Mons, l'autre tracée vers Lille par Gand et Courtrai. La Belgique gravite naturellement vers l'alliance française et ses sympathies l'y portent ; l'intérêt de ses libertés le lui commande et nous n'aurons pas de peine à la lier étroitement à nous pour son plus grand avantage comme pour le nôtre ; si nous saisissons la main qu'elle nous présente, c'est-à-dire si nous nous déterminons à exécuter le beau chemin de fer de Paris à Lille avec embranchement sur Valenciennes, qui, à tant d'autres égards, serait une entreprise des plus profitables au pays et à l'état. En hésitant plus long-tems, aujourd'hui que les études sont terminées et que les capitaux ne manqueraient pas, nous pousserions forcément la Belgique dans la ligne allemande.

Les chemins de fer dont ce jeune gouvernement vient de doter ses provinces, et qui peuvent être pour nous, tourneraient contre nous sous le rapport politique tout comme sous le rapport commercial ; car si les lignes de Mons et de Gand s'arrêtent à notre frontière sans que nous les prolongions vers Paris, il est clair qu'en cas de guerre européenne, événement qui est loin de nous, sans doute,

mais qu'il faut toujours prévoir, ce seraient deux têtes de ponts pour l'étranger d'outre-Rhin sur notre territoire.»

— On écrit de Chambéry, 16 février :

» On se tromperait gravement, si l'on voulait juger notre pays et le Piémont d'après les opinions des journaux libéraux français. Ainsi, par exemple, on se moque de l'armée sarde; cependant il y règne beaucoup d'ordre et de discipline, deux choses qui n'existent plus dans l'armée française. Nos officiers et sous-officiers sont très-instruits. Toutes les inventions concernant les armes et l'art militaire sont immédiatement mises à l'essai et adoptées si l'essai réussit.

» Le gouvernement donne aussi des encouragemens et de nouveaux développemens au commerce et à l'industrie. Partout on voit s'élever des fabriques que le gouvernement soutient pendant un tems plus ou moins long.

» Les relations du pays avec l'étranger ont considérablement augmenté depuis une année. Autrefois on voyait beaucoup de ponts de bateaux; maintenant ces ponts sont remplacés par des ponts en pierre. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Quartier-général de l'infant don Sébastien.

Villanueva de la Borda, 5 mars.

Cabrera vient d'adresser à l'infant don Sébastien une lettre très-humble dans laquelle il dit à S. A. que jusqu'à présent il avait cru devoir agir d'une manière indépendante des instructions de Gomez, de Villaréal et même du comte de Casa Eguia; il s'honorait aujourd'hui d'attendre que S. A. daignât lui communiquer les ordres qu'elle jugerait à propos de lui transmettre, et qu'il ne s'écarterait pas d'une ligne des prescriptions de S. A. R. L'infant a donné ordre à tous les chefs de bandes carlistes de l'Estramadure et de la Manche, de reconnaître pour chef le général Cabrera.

Les instructions données à ce général lui prescrivent de harceler Madrid, et dans le cas où il aurait besoin de secours, il lui en serait envoyé indépendamment de l'expédition qui se prépare.

PAYS-BAS. — La Haye, 10 mars.

La 2^{me} chambre des états-généraux a consacré le 9 une double séance à la discussion des trois projets de loi financières dernièrement présentées. Plusieurs orateurs ont pris la parole tant pour que contre ces projets, qui ont été défendus par le ministre des finances *ad intérim*. Tous trois ont été adoptés : celui relatif au *domen-lorentien*, à la majorité de 37 voix contre 14; celui concernant le paiement intégral des intérêts de la dette en 1837, à la majorité de 41 voix contre 20, et celui relatif aux crédits de guerre à la majorité de 31 voix contre 20.

M. Van Hemert avoue que les crédits demandés par le troisième projet ont quelque chose de très-aggravant, nonobstant l'assurance que les fonds nécessaires à cet effet pourront être rassemblés sans qu'on ait recours à de nouvelles contributions; mais la prudence commande par continuation des armemens extraordinaires, et (comme l'a démontré il y a quelques mois M. Donker Curtius), il est hors de la portée du gouvernement de faire cesser la situation actuelle. Les communications faites dans le dernier comité secret ont corroboré la conviction de l'orateur à cet égard. Il n'y a donc rien à faire que d'attendre l'avenir et de se tenir jusque-là sur ses gardes. L'expérience de tous les tems apprend que des circonstances peu importantes en apparence, peuvent, dans les mains du Tout-Puissant, apporter un changement dans la situation des pays et des peuples.

L'orateur ne peut pas suffisamment fixer son opinion sur l'objection faite, que les sommes demandées pour le département de la guerre, sont trop élevées, puisque le gouvernement est responsable du bon état de défense de l'état. Il doit cependant faire remarquer qu'on demande aussi en Belgique cette année 43 millions de francs, dont on a besoin pour maintenir l'état de guerre. L'orateur demande à S. Exc. le ministre si, au moyen de la somme de 11 millions du budget ordinaire et de celle de 10,603,400 florins demandée par la présente loi C., tous les frais de la guerre pour 1837 seront couverts et, en cas de réponse affirmative, il votera en faveur de cette loi.

M. Van Dam van Isselt fait la récapitulation de ce qui a eu lieu dans notre pays depuis la défection de la Belgique et arrive à la conclusion que les fruits de tous les sacrifices qui ont été faits, ne sont autre chose que de la confusion dans les finances et une situation dont la fin n'est pas à prévoir. Il respecte le sentiment chrétien de ceux qui mettent tout leur espoir dans la Providence et dans un avenir incertain; lui aussi, il croit à la bonté paternelle de la Providence, mais cette croyance ne saurait le porter à fermer les yeux sur les dangers qui nous menacent. Les communications qui ont été faites dans la séance à huis-clos ne lui ont pas inspiré cet enthousiasme dont d'autres membres de l'assemblée ont donné des témoignages. D'après l'orateur, il ne faudrait pas perdre de vue les leçons de l'histoire, et réserver les forces de la

Néerlande pour des tems de danger, pour des tems comme la patrie en a vu, alors que l'ambition de l'étranger attaquait.

La chambre s'est ajournée jusqu'au 18 avril prochain.

Liège, 9 mars.

On lit dans le *Politique* au sujet des faux billets de banque :

« L'instruction de cette importante procédure paraît enfin terminée. Le secret absolu sous lequel les prévenus avaient été placés jusqu'à ce jour, a été levé le 8 au soir, et il leur a été permis de communiquer avec leurs familles.

» Un fait des plus graves vient de donner, à cette affaire, une physionomie toute nouvelle. Les prévenus ont tout avoué.

» Samedi dernier, les frères Fabronius, pressés par les magistrats instructeurs, ont confessé qu'en effet ils s'étaient rendus coupables avec le sieur Hennebert de la falsification des billets de la banque liégeoise, et ils sont entrés dans les explications les plus minutieuses.

» Il paraît que c'est dans la nuit du 14 au 15 février, que l'opération du faux a été complètement terminée chez les frères Fabronius.

» Le matin même de ce dernier jour, à 5 heures, le sieur Hennebert partait pour Huy, Namur, Bruxelles et Anvers, porteur de billets faux et dans le but de les mettre en circulation.

» En présence de ces révélations qui lui ont été communiquées hier, le sieur Hennebert n'a pu taire plus long-tems la vérité, et il a complété par des aveux non moins circonstanciés, les faits que ses complices avaient révélés.

» Nous avons dit dans l'un de nos derniers numéros, que le papier dont on s'était servi pour la fabrication des faux billets, avait été acheté chez un marchand de cette ville. Ce fait est aujourd'hui confirmé par les aveux des prévenus.

» Jusqu'ici on a découvert pour 13,000 fr. de billets faux. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 15 mars.

La prochaine éclipse de lune, qui aura lieu le 30 avril, sera accompagnée de circonstances particulières. L'éclipse commencera à cinq heures et demie du soir et la lune se lèvera éclipcée à sept heures. Comme la terre doit se trouver entre le soleil et la lune pour former une éclipse, le soleil devrait être sous l'horizon; mais, par l'effet de la réfraction de l'atmosphère terrestre, nous verrons le singulier phénomène du soleil restant au-dessous de l'horizon occidental pendant que la lune apparaîtra éclipcée à l'horizon oriental.

Un pareil phénomène a été observé à Paris en 1750.

— On écrit de Berlin :

« Nous apprenons que dans le courant de cette année, les grandes manœuvres d'automne commenceront à la mi-août; parmi les princes et généraux invités aux manœuvres, on verra figurer plusieurs princes régnans d'Allemagne. On annonce que la famille impériale russe arrivera ici pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi. »

— Dans la séance du 21 février, l'assemblée législative de Francfort a sanctionné la résolution suivante :

« Toutes les marchandises non prohibées destinées à la vente en foire et qui seront ainsi transportées par les marchands du dehors à Francfort pour y être étalées en tems de foire, aux époques et dans l'intervalle de la durée de ces foires, tels qu'ils sont déterminés par le § 8 du règlement pour le commerce des articles de la foire et dans les quinze jours qui la précèdent, auront à acquitter, à leur entrée à Francfort, d'après les qualités indiquées sur la lettre de voiture que le conducteur devra représenter, une contribution aux frais de la foire, de 8 kreuzer par quintal métrique brut, conformément aux dispositions spéciales à prendre. »

— Nous avons appris par des voyageurs à même de juger en vrais connaisseurs et qui ont beaucoup parcouru la Russie, qu'on y a formé d'immenses dépôts d'approvisionnement de guerre de tout genre, particulièrement vers le Midi de ce pays; de sorte qu'il sera facile de pourvoir, en fort peu de tems, une armée de 250 à 300,000 hommes de tout ce dont elle aurait besoin pour entrer en campagne. Par exemple le système de disponibilité par lequel les grands propriétaires se sont obligés à fournir dans un tems donné, à certains prix et à première réquisition un grand nombre de chevaux et de grandes quantités de vivres, etc., est extrêmement avantageux à l'état, car, par cette mesure on prévient le renchérissement excessif de toutes ces fournitures qui résulte ordinairement d'une guerre, et c'est ainsi que les charges de cette nature sont considérablement adoucies et en quelque sorte prévenues d'avance. Au surplus c'est à peine si on peut prévoir une guerre pour les questions d'Orient, et il ne faut même pas y songer du côté de l'Europe centrale. (*Gazette de Hanovre.*)

— On lit dans la *Gazette de Metz* :

« Le sieur Baligaud, ancien propriétaire de l'hôtel du Lion-

d'Or, a été arrêté à son domicile ; on l'a fait partir immédiatement pour Paris sous l'escorte de deux gendarmes. Nous ignorons les motifs de cette arrestation. »

— On a publié en Prusse l'ordre du cabinet ci-après :

« *Ordre du cabinet.* Pour ôter les doutes sur la compétence des autorités municipales à garantir par des réglemens de police l'observance extérieure des dimanches et fêtes, qui, d'après un rapport du ministre d'état, en date du 15 du mois précédent, ont été élevés dans quelques localités, j'établis par celles-ci que, dans toute l'étendue de la monarchie, les régences ont le droit de faire à cet égard les ordonnances nécessaires pour atteindre ce but et de prendre des mesures pénales pour en assurer l'exécution, sans néanmoins outrepasser la limite qui leur a été fixée par le § 10 de l'instruction du 23 octobre. Cet ordre sera inséré dans le bulletin des lois. — Berlin, 7 février 1837. FRÉDÉRIC-GUILLEUME. »

— La *Gazette d'état de Prusse* publie l'avis suivant, qui offrira de l'intérêt aux artistes :

« Une seconde confédération du Rhin vient d'être formée dans un intérêt purement artistique entre les villes de Carlsruhe, de Darmstadt, de Mayence, de Manheim et de Strasbourg. Une première exposition de divers objets d'art s'ouvrira en avril à Darmstadt ; en mai, elle sera transférée à Manheim ; en juin, à Carlsruhe, en juillet, à Strasbourg, et en août, à Mayence. »

— On écrit de Saint-Petersbourg, 25 février :

« On a accordé en Russie, en 1836, dix-huit brevets d'invention ou d'importation pour les objets suivans : pour fusils à percussion, pour nouvelles manières de distiller l'eau-de-vie ; pour la fabrication de briques, avec un procédé nouveau pour pétrir l'argile ; pour confectionner la fécule de pommes de terre ; pour toiles métalliques ; pour le ciment romain ; pour des machines à vapeur à l'écoisaise et pour des tissus de gomme élastique. »

— La faculté de médecine à Riga avait fixé un prix de 100 ducats pour le meilleur traité en faveur de la médecine homéopathique ; d'un autre côté, une société de médecins à St-Petersbourg avait offert 60 frédéric-d'or à l'auteur du meilleur ouvrage contre ce système coratif. On assure qu'un jeune médecin de Berlin vient de gagner à la fois les deux prix en traitant séparément et d'une manière également supérieure les deux questions. Il avait seulement laissé ignorer à St-Petersbourg et à Riga qu'il avait défendu les opinions de l'un et de l'autre parti.

— On mande de Saint-Petersbourg :

« Avant de mourir, Pouschkine a fait recommander à l'empereur Nicolas sa femme, dont il disait avoir reconnu l'innocence, et ses enfans qu'il laissait sans fortune. Pour toute réponse, l'empereur lui envoya son confesseur, qui lui demanda s'il voulait en mourant persister dans les sentimens d'athéisme qu'il avait professé toute sa vie. Pouschkine ayant déclaré qu'il se repentait, et qu'il abjurait son matérialisme, on a pu lui apprendre, avant sa mort, que l'empereur accordait une pension de dix mille roubles à sa veuve, et que ses enfans seraient tous placés dans des établissemens de l'état. »

— Il y a quelques jours, deux étrangers voyageant à pied, se présentèrent à la porte d'une auberge de Vervins (Aisne). A leur aspect le chien d'un marchand qui était descendu dans cette même auberge, s'irrite, entre en fureur, et leur saute à la gorge avec un tel emportement qu'on a peine à lui faire lâcher prise. Les étrangers se plaignent et le maître du chien ne comprend rien à la colère de l'animal. Les deux étrangers s'éloignent, le chien se calme ; ils reparaisent, nouvelle attaque de sa part.

On donne une chambre aux inconnus, mais quelques soupçons s'étant élevés, on les surveille, et l'on entend l'un d'eux disant à l'autre : « Eh bien ! ne voilà-t-il pas ce diable de chien qui nous reconnaît après huit ans... »

Le chien avant d'appartenir à son maître actuel avait appartenu à son frère, victime d'un assassinat, consommé il y a huit ans, et dont les auteurs étaient restés inconnus. Ce propos a donné lieu à l'arrestation des deux étrangers. Voilà un chien destiné à contrebalancer la célébrité du chien de Montargis.

DE LA RÉVOLUTION POLONAISE EN 1830.

Chaque fois qu'on reporte ses regards vers l'année 1830, on se trouve douloureusement affecté par les désordres qui, depuis ce tems, n'ont cessé d'agiter l'Europe entière. A peine le drapeau des trois journées comptait quelques mois d'existence, que déjà le feu de la révolte avait éclaté avec plus ou moins de violence dans trois pays divers. En Italie, le mal fut promptement réprimé par les dispositions de l'Autriche ; la Belgique, se déshonorant par une conduite sans exemple, laissa le soin de sa défense à une intervention étrangère ; la Pologne seule résista ; et, délaissée par

les perfides instigateurs a qui elle doit ses infortunes, elle entra en lutte avec un dévouement et un héroïsme, dignes d'une meilleure cause.

Ce ne fut qu'après des efforts inouïs, que la brave armée russe parvint à replacer le royaume sous le sceptre du souverain légitime, et à sauver l'Europe des plus grands dangers. Les journaux, une foule de brochures et d'écrits de toute espèce, nous instruisirent des particularités du drame sanglant ; mais la plupart étant dictées par l'esprit de parti, ou empreintes de sentimens personnels de leurs auteurs, ces productions ne donnèrent qu'une idée fort peu imparfaite de l'origine et de la tendance d'une révolution qui, pour cela même, rencontra dès le commencement autant de sympathies. Il nous manquait donc jusqu'ici un ouvrage, spécialement consacré à nous donner des idées justes et complètes sur l'insurrection polonaise dans toute son étendue, et à nous faire connaître les phases différentes qu'elle a parcourue, depuis son commencement, jusqu'au jour où elle reçut le coup mortel sous les murs de Varsovie.

Pour bien remplir cette lacune, il a fallu rassembler d'abord cette immense quantité de documens, la plupart contradictoires, puis en examiner le contenu avec impartialité, et enfin, réunir dans un seul cadre, les résultats d'un travail laborieux et pénible. Sans s'effrayer de ces difficultés nombreuses, un des officiers distingués de notre armée, M. le lieutenant d'artillerie Van Ryneveld, chevalier de l'ordre de Guillaume, et docteur en philosophie, avantageusement connu par plusieurs publications remarquables, se chargea de cette tâche, dont il s'est acquitté d'une manière, digne à notre avis, des plus grands éloges.

M. Van Ryneveld ne s'est pas uniquement borné à puiser aux meilleures sources, à consulter même des correspondances particulières ; il a pensé qu'il était nécessaire de tout soumettre à une critique saine et libre de toute prévention, afin de pouvoir apprécier les événemens à leur juste valeur, et de faire connaître de quel côté se trouve la vérité et le bon droit ; et après deux années de recherches et d'études non interrompues, nous lui devons aujourd'hui un ouvrage qui, sous le titre de : *La révolution polonaise, ou relation des principaux événemens politiques et militaires en Pologne, pendant les années 1830 et 1831*, réunit tout ce que l'on peut attendre d'un historien fidèle et indépendant.

Après une introduction destinée à donner un aperçu de l'état et du nombre des forces belligérantes, l'auteur entre en matière par un exposé succinct des plans réciproques pour l'entrée en campagne et des mesures prises par le gouvernement révolutionnaire pour la défense et l'administration du pays insurgé, ensuite il nous offre une description détaillée des opérations militaires, depuis la première rencontre des armées russe et polonaise à Wawer, jusqu'à la prise de Varsovie et l'entière soumission du royaume ; il termine l'ouvrage, par un résumé général de la révolution et de ses funestes conséquences.

Le défaut d'espace nous défend de suivre l'auteur dans le développement des différens prétextes, dont on a fait usage pour justifier une révolution qui préluda par le meurtre, l'incendie et le pillage, et qui, peu de jours seulement avant de succomber, se rendit coupable des plus horribles excès, en massacrant impitoyablement des généraux qui naguères encore combattirent pour elle, des détenus sans défense, même des femmes, et des malheureux blessés que le sort de la guerre avait fait tomber entre ses mains. Jouissant d'une administration distincte, dotée par l'empereur Alexandre d'une constitution libérale, dont le maintien avait été confié aux Polonais eux-mêmes, et parvenue selon le témoignage non suspect d'un écrivain polonais, à un degré inconnu de richesse et de prospérité, on voit ce qui est résulté de ces plaintes d'oppression et de tyrannie, mille fois répétées par la presse révolutionnaire, et que ce n'était nullement, ni le besoin de liberté et de nationalité, ni la souffrance des intérêts matériels du peuple, qui purent être invoqués à l'appui d'une insurrection, dont la nation entière regretta bientôt les déplorables effets.

Quoique cet ouvrage soit spécialement écrit dans un but militaire, nous osons cependant recommander avec confiance à la classe ordinaire des lecteurs, un livre renfermant autant de choses intéressantes, et qui, par un style facile et clair, et au moyen de plusieurs cartes et plans figuratifs, est à même de jeter un nouveau jour sur un épisode remarquable de l'histoire contemporaine.

Ce qu'on ne saurait trop louer dans l'ouvrage de M. van Ryneveld, c'est la dignité et l'impartialité avec lesquelles il expose et discute toutes les questions purement relatives au caractère des Polonais et la délicate réserve de langage qu'il sait garder envers un peuple malheureux. S. M. l'empereur Nicolas, à qui M. van Ryneveld a fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage, dédié à l'armée russe et à sa gloire militaire, a daigné honorer l'auteur du présent d'une superbe bague.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE
DE RAMILLES.

Le mardi, 21 mars courant, à 9 heures du matin, les Bourgmestre et Echevins de la ville, feront vendre par adjudication publique, au plus offrant, les **RAMILLES**, par lots numérotés, provenant de la coupe ordinaire 1837 de la forêt communale du Baumbusch.

La vente aura lieu en l'hôtel de régence.

Le cahier des charges est en lecture au secrétariat de la même administration.

Luxembourg, le 13 mars 1837.

Les Bourgmestre et Echevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.

On demande un commis pour une maison de commerce, capable de tenir les livres et de faire la correspondance.

S'adresser, par lettre affranchie, à l'imprimerie du journal.

Le soussigné a l'honneur d'offrir ses très-humbles services à ceux qui voudraient confier à autrui des affaires de comptabilité et d'écritures.

Il demeure chez M^r. Hilaire Kohner, boulanger, rue du Curé, à Luxembourg. KRAUTH.

LICITATION

de la Maison Petit,
sise rue de la place d'Armes, à Luxembourg.

Mardi, 9 mai prochain, à deux heures de relevée, à la requête de M. Hippolyte Barreau, professeur de belles lettres à l'athénée de Luxembourg, poursuivant l'exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette ville, le 24 mai dernier, enregistré, il sera procédé, devant monsieur le juge-de-peace du canton de Luxembourg et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis, à la vente publique, à crédit, et sous des conditions favorables, d'une double MAISON d'habitation, connue sous le nom de maison PETIT, sise en cette ville, rue de la place d'Armes, entre celle appartenant au sieur Combé, vitrier, d'un côté, et celle du sieur Praum, serrurier, de l'autre.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné, où le cahier des charges est déposé, et où les amateurs pourront en prendre connaissance; ils pourront aussi s'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^r Graechen, avoué, dépositaire des autres pièces.

Luxembourg, le 10 mars 1837.

MAJERUS, Not.

VENTE D'UNE MAISON.

Mardi, 4 avril prochain, à deux heures de relevée, Pierre Stull, tanneur au Grund et consors, feront vendre publiquement, à crédit, en l'étude et par le ministère du notaire soussigné, une Maison d'habitation, située audit Grund, ne des Tanneurs, entre celle des héritiers Thill et celle appartenant à Nicolas Eichhorn et à la veuve Ducherer.

MAJERUS, Notaire.

VENTE
D'UNE MAISON.

JEUDI, 30 du courant, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire soussigné, Laurent IGEL, cordonnier en cette ville, exposera en vente publique une MAISON d'habitation, lui appartenant, située en cette ville, rue Marie-Thérèse.

MAJERUS, notaire.

VENTE
DE TERRES.

MARDI, 21 du courant, à deux heures de relevée, Jean SCHNEIDER, laboureur à Walferdange, fera vendre aux enchères, une partie de ses terres, situées au territoire dudit village.

MAJERUS, notaire.

VENTE

D'une Maison

ET DE PLUSIEURS PIÈCES DE TERRE.

MARDI, 28 du courant, à trois heures de relevée, au domicile de M. MOUSEL, aubergiste à Clausen, il sera procédé à la vente publique, à crédit, d'une MAISON, sise rue de Munster, au Grund, et de différentes pièces de TERRES, situées aux territoires d'Eich et de Bonnevoie, dépendant de la succession de feu sieur Charles Stull, dudit Grund.

MAJERUS, notaire.

VENTE

D'UNE MAISON,

Pour cause de départ.

SAMEDI, 18 mars courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la vente à l'enchère et à plusieurs années de crédit, de la maison KNEPPER, située en cette ville, Grand'rue, n° 158, entre la propriété de la dame veuve Herriges et celle du sieur Schiltz.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 9 mars 1837.

J. FUNCK, notaire.

VENTE PUBLIQUE

MERCREDI, 22 mars courant, à deux heures de relevée, il sera procédé à la réquisition du sieur Georges STADFELD, receveur de l'octroi, demeurant au Paffenthal, par adjudication publique, aux plus offrants et à crédit, de deux MAISONS d'habitations avec deux JARDINS y appartenant, situés audit Paffenthal, rue de Vauban, l'une portant le n° 154 et l'autre le n° 155, le tout entre la propriété du sieur Sontag d'un côté, un bâtiment appartenant à la forteresse de l'autre côté.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné.

Luxembourg, le 11 mars 1837.

J. FUNCK, not.

A LOUER.

1° La MAISON de feu M. J. P. REUTER, père, rue de la Porte-Neuve, n° 3.

2° Un JARDIN et TROIS CHAMBRES dans la demi-descente d'Eich, ensemble ou séparément.

3° Un JARDIN nouvellement construit sur le roc, au pied des glacis hors de la Porte-Neuve.

S'adresser au propriétaire soussigné.

Luxembourg, le 9 mars 1837.

JOSEPH REUTER, fils.

JEUDI, 16 mars 1837, vente publique de 6000 FAGOTS, au bois de Burl, près de Neuheusgen, à la requête de la dame veuve CLEMENS, de Luxembourg.

J. FUNCK.

A LOUER, pour entrer en jouissance de suite, UN JARDIN avec deux salons, cuisine, cave et citerne, situé près du jardin de M^r OLINGER. S'adresser à madame la veuve Rinck, propriétaire, rue St.-Philippe.

A LOUER ou A VENDRE, soit en masse, soit en plusieurs lots, le JARDIN avec Prairie, situé à Clausen, provenant de MM. Mullendorff et Hochhertz. — S'adresser à M. REUTER-HEDESORFF.

Öffentliche Versteigerung.

Am Dienstage, 28. des künftigen Monats März, um zwei Uhr Nachmittags, wird Maria Schlexer, Wittib des verstorbenen Bernard Feidt, von Luxemburg, ein ihr zugehöriges, in der Maria-Heeresa-Straße gelegenes Wohnhaus mit einem Hintergebäude, zwischen Michel Wayer und Laurent Jaël, wie auch verschiedene Möbel und Kupfergeschirre, öffentlich, durch das Ministerium des unterfertigten Notars, unter sehr vorteilhaften Bedingungen zuschlagen lassen. Die Versteigerung wird in der Schreibstube des unterzeichneten Notars statt haben.

Luxemburg, den 22. Februar 1837.

J. Funck, Notar.

Avis très-important.

La GRANDE et RICHE SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN, en Carinthie, située près de Klagenfurt, ville capitale, avec superbe Château, terres fertiles, bois, chasse étendue, etc., etc., corvées et rentes considérables, sera vendue par Actions de frs. 20,

Irrévocablement le 20 Mai 1837, sous la Garantie du Gouvernement.

Il y est combiné le BEL HOTEL, N° 70, à BADE, et beaucoup d'autres Prix, de manière que cette Vente s'élève à plusieurs Millions.

Il est accordé aux Souscripteurs plusieurs Actions gratis par Série de frs. 120.

S'adresser, pour tout ce qui concerne cette belle Vente,

à L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE de

LÉOPOLD DEUTZ ET C^{ie}, à MAYENCE s. l. Rhin.